



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 15 février 2022 à 18 h par visioconférence

Sont présents :

Maire	Mario Côté
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation prévu par la loi.

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

Séance du conseil tenue par visioconférence

2022-02-043

Sous la recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux, de ne pas socialiser afin de protéger la santé de la population concernant la propagation de la COVID-19, il est permis au conseil de siéger à distance. Le public est invité à se joindre à la séance.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 18 h 03 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS

- 3.1 Signature de la lettre d'entente – Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)
- 3.2 Mandat d'ingénierie – Chemin Flodden - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)
- 3.3 Mandat d'ingénierie – Égouts – Rue Fontaine
- 3.4 Lettre d'entente – Conditions salariales

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



2022-02-044

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante :
- Retrait du point 3.4.

3. RÉOLUTIONS

3.1 Signature de la lettre d'entente – Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)

2022-02-045

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a déposé une demande auprès du *Fonds canadien de revitalisation des communautés* le 23 juillet 2021;

ATTENDU QUE le projet a été accepté en date du 8 février 2022 et qu'une entente doit être signée pour entrer en vigueur;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise madame la directrice générale Lyne Gaudreau à signer la lettre d'entente nommée *Entente de contribution* de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec ainsi que tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

3.2 Mandat d'ingénierie – Chemin Flodden - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

2022-02-046

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine désire entreprendre des travaux de réfection sur le chemin Flodden dans le cadre du volet *Redressement infrastructures routières locales* (RIRL) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

ATTENDU QUE les services d'un ingénieur sont requis pour préparer les plans et devis nécessaires pour effectuer ces travaux.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les services de monsieur Frédéric Blais de la firme EXP inc. de Sherbrooke, soient retenus pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Flodden. Le tout pour une somme de quatorze mille huit cents dollars (14 800 \$) plus taxes.

3.3 Mandat d'ingénierie – Égouts – Rue Fontaine

2022-02-047



ATTENDU QUE la Municipalité de Racine désire entreprendre des travaux sur le réseau d'égouts de la rue Fontaine;

ATTENDU QUE les services d'un ingénieur sont requis pour mener ce projet à terme;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les services de monsieur Frédéric Blais de la firme EXP inc. de Sherbrooke, soient retenus pour le dossier de la réfection du réseau d'égouts. Le tout pour une somme de dix-sept mille huit cents dollars (17 800\$) plus taxes.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Il n'y a aucune question du public

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-02-048

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur Michel Bergeron, conseiller, propose la levée de la séance à 18 h 21.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière